

# BREVETS DE SPECIALISATION NITROX

## 1. GENERALITES

La LIFRAS délivre quatre brevets de spécialisation Nitrox reconnus par la CMAS :

- PLONGEUR NITROX
- PLONGEUR NITROX CONFIRME
- INSTRUCTEUR NITROX
- INSTRUCTEUR NITROX CONFIRME

Le suivi de cette spécialisation ainsi que la formation et les examens d'instructeurs sont de la responsabilité du Comité de formation.

## 2. DESCRIPTION DES BREVETS

### PLONGEUR NITROX

#### *Conditions requises pour la présentation :*

- Etre âgé de 18 ans minimum;
- Etre en règle de cotisation LIFRAS;
- Etre en ordre de visite médicale;
- Etre titulaire du brevet de plongeur P\*\* CMAS minimum;
- Avoir réalisé un minimum de 25 plongées à l'air dont quatre dans les huit dernières semaines précédant la formation.

#### **Formation**

La formation comprend un minimum de six heures de cours réparties en plusieurs modules. Les objectifs sont :

- familiariser les candidats avec les techniques de plongées Nitrox avec des mélanges contenant jusqu'à 40% d'oxygène;
- faire prendre conscience des risques supplémentaires physiologiques rencontrés lors de la plongée avec des mélanges respiratoires autres que l'air;
- faire prendre conscience de la nécessité de planifier la sécurité des plongées au Nitrox;
- présenter les problèmes de compatibilité des équipements à l'oxygène et les méthodes de fabrication des mélanges;
- préparer le candidat à ses premières plongées Nitrox et l'amener à acquérir une expérience complémentaire avant de présenter le brevet suivant.

En alternance avec la formation théorique, deux plongées Nitrox seront réalisées.

A l'issue de la formation, un examen vérifiera l'acquisition des connaissances, Le contenu de la formation est décrit dans le cours LIFRAS de PLONGEUR NITROX, les candidats se procureront un exemplaire pour suivre la formation.

## **Instructeurs**

Le responsable de la formation sera titulaire du brevet d'INSTRUCTEUR NITROX.

Il peut se faire aider par des assistants (candidats instructeurs) mais sa présence est obligatoire.

Les signatures sur la carte de préparation sont celles d'INSTRUCTEUR NITROX ou d'INSTRUCTEUR NITROX CONFIRMÉ uniquement.

## **Homologation**

Le responsable de la formation renvoie la carte et le carnet de certification du candidat au secrétariat LIFRAS et verse sur le compte LIFRAS le montant correspondant aux frais d'homologation (1.000 FB). Il recevra le carnet de certification et la carte CMAS du candidat qu'il devra signer et y noter son numéro d'instructeur. Il refermera la partie autocollante et remettra la carte et le carnet de certification au candidat.

## **PLONGEUR NITROX CONFIRME**

### ***Conditions requises pour la présentation***

- Etre âgé de 18 ans minimum;
- Etre en règle de cotisation LIFRAS;
- Etre en ordre de visite médicale;
- Etre titulaire du brevet PLONGEUR NITROX;
- Avoir effectué un minimum de 50 plongées air;
- Avoir effectué un minimum de cinq plongées Nitrox;
- Parmi ces cinq plongées, une doit avoir été réalisée à la profondeur de 40 m.

## **Formation**

La formation comprend un minimum de six heures de cours réparties en plusieurs modules. Les objectifs sont :

- identifier les problèmes et les avantages de la plongée Nitrox et de la décompression à l'oxygène pur;
- expliquer les phénomènes physiologiques associés à la plongée au Nitrox et à l'oxygène pur;
- utiliser les équipements spécifiques de la plongée au Nitrox avec plus de 40 % d'oxygène et la décompression à l'oxygène pur;
- démontrer ses connaissances de la plongée au Nitrox et la décompression à l'oxygène pur;
- démontrer l'aptitude à planifier, exécuter des plongées Nitrox et effectuer des décompressions à l'oxygène pur.

Le contenu de la formation est décrit dans le cours LIFRAS de PLONGEUR NITROX CONFIRME, les candidats se procureront un exemplaire pour suivre la formation. A l'issue de la formation, une plongée Nitrox suivie d'une décompression à l'oxygène pur sera réalisée. Un examen vérifiera l'acquisition des connaissances.

## **Instructeurs**

Le responsable de la formation sera titulaire du brevet d'INSTRUCTEUR NITROX CONFIRME.

Il peut se faire aider par des assistants (INSTRUCTEUR NITROX) mais sa présence est obligatoire.

Les signatures sur la carte de préparation sont celles d'INSTRUCTEUR NITROX CONFIRME uniquement.

## **Homologation**

Le responsable de la formation renvoie la carte et le carnet de certification du candidat au secrétariat LIFRAS et verse sur le compte LIFRAS le montant correspondant aux frais d'homologation (1.000 FB). Il recevra le carnet de certification et la carte CMAS du candidat qu'il devra signer et y noter son numéro d'instructeur. Il refermera la partie autocollante et remettra la carte et le carnet de certification au candidat.

## **INSTRUCTEUR NITROX**

### **Généralités**

La formation, l'examen théorique et le suivi des stages d'instructeurs est sous la responsabilité du Comité de formation. Celui-ci organise les sessions de formation en fonction du nombre de candidats. Le Comité de formation désigne les jurys et le président de jurys pour les examens d'instructeurs.

### **Inscriptions**

Le candidat envoie sa demande d'inscription au Comité de formation via le secrétariat LIFRAS.

### ***Conditions requises pour la présentation***

- Etre âgé de 18 ans minimum;
- Etre en règle de cotisation LIFRAS;
- Etre en ordre de visite médicale;
- Etre moniteur \*\* ou \*\*\* CMAS;
- Etre titulaire du brevet de PLONGEUR NITROX CONFIRME
- Avoir effectué un minimum de 20 plongées Nitrox.

Ces conditions seront vérifiées par le président du jury.

### **Formation**

La formation reprendra tous les thèmes abordés dans les cours plongeurs Nitrox et confirmé et les développera en profondeur.

On insistera sur le côté pédagogique des formations et on présentera les supports didactiques correspondants.

On détaillera les aspects administratifs d'homologation.

A l'issue de cette formation, un examen vérifiera l'acquisition des connaissances.

Le candidat pourra alors faire son stage en tant qu'assistant instructeur. Durant ce stage, il devra donner quatre leçons au niveau PLONGEUR NITROX. Ces leçons seront supervisées par un INSTRUCTEUR NITROX CONFIRME désigné par le comité de formation.

### **Homologation**

Après avoir terminé son stage, le candidat renvoie sa carte et son carnet de certification au Comité de formation via le secrétariat LIFRAS.

Le Comité se chargera de faire homologuer le brevet et de l'envoi de la carte CMAS. Les frais sont pris en charge par la LIFRAS.

## **INSTRUCTEUR NITROX CONFIRME**

### **Généralités**

La formation, l'examen théorique et le suivi des stages d'instructeurs est sous la responsabilité du Comité de formation. Celui-ci organise les sessions de formation en fonction du nombre de candidats. Le Comité de formation désigne les jurys et le président de jury pour les examens d'instructeurs.

### **Inscriptions**

Le candidat envoie sa demande d'inscription au Comité de formation via le secrétariat LIFRAS.

### ***Conditions requises pour la présentation***

- Etre âgé de 18 ans minimum;
- Etre en règle de cotisation LIFRAS;
- Etre en ordre de visite médicale;
- Etre moniteur \*\* ou \*\*\* CMAS;
- Etre titulaire du brevet d'INSTRUCTEUR NITROX;
- Avoir effectué un minimum de 25 plongées Nitrox.
- Avoir formé une vingtaine de PLONGEURS NITROX depuis l'obtention du brevet d'INSTRUCTEUR NITROX.

Ces conditions seront vérifiées par le président du jury.

### **Stage instructeur**

Le Comité de formation désignera un jury chargé de superviser le stage du candidat.

Durant ce stage, le candidat devra donner, deux leçons au niveau PLONGEUR NITROX CONFIRME, et deux leçons au niveau INSTRUCTEUR NITROX. Le stage au niveau INSTRUCTEUR NITROX peut être adapté aux circonstances par le comité de formation (en cas de manque d'INSTRUCTEUR en formation, par exemple).

Le candidat devra organiser entièrement, une session de PLONGEUR NITROX CONFIRME.

### **Examen théorique**

Le Comité de formation déterminera la forme de l'examen théorique en fonction du nombre de candidats. On pourrait demander au candidat de réaliser un travail écrit.

Le Comité communiquera au candidat ces renseignements à l'inscription.

### **Homologation**

Après avoir terminé son stage et son examen théorique, le candidat renvoie sa carte et son carnet de certification au Comité de formation via le secrétariat LIFRAS.

Le Comité se chargera de faire homologuer le brevet et de l'envoi de la carte CMAS.

Les frais sont pris en charge par la LIFRAS.